

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 16 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 du mois de juillet 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.

Date de convocation du conseil municipal le 07 juillet 2025.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Anne DUNAN, Marc CAUMONT, Stéphane AUZERAL, adjoints,
Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Kate MARIE, Anne-Laure JEAN BAPTISTE, Jean-Pierre BUERBA, Jean-Baptiste GRANGE.

ABSENTS EXCUSES

Raphael BENOIT procuration à Anne-Laure JEAN BAPTISTE
Jean-Philippe DELARUE
Laura LAVILANIE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 11 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Anne-Laure JEAN BAPTISTE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025**.

Le compte rendu du conseil municipal du **13 juin 2025** est approuvé à l'unanimité.

PLAN DE FINANCEMENT POUR LE SYSTEME D'AUTO-SURVEILLANCE DE LA STATION D'EPURATION (83-2025)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de changer le système d'auto-surveillance de la station d'épuration.

Cette prestation consiste à améliorer le système de télésurveillance de la station d'épuration, dont les appels d'alerte et l'enregistrement des données de fonctionnement dans l'ordinateur.

L'entreprise Suez propose la mise en place et le paramétrage de cette installation pour le montant de 4 430,60€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des membres présents et représentés :

- Approuve la mise en place du système d'auto-surveillance de la station d'épuration par l'entreprise SUEZ, dont le montant du devis s'élève à 4 430,60€ HT,
- Approuve la demande d'aide auprès du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées dans le cadre du Fond d'Assainissement 2025 pour le montant de 1 329,18€ soit 30%,
- Autorise Mr le Maire à signer tout document afférent au dossier.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE

Maire d'Arreau